



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

Comité Syndical du 8 juin 2022

Point n°04/2022

L'an deux mille vingt-deux, le 8 juin à dix heures, le comité syndical du Syndicat Mixte du Pôle Image [SMPI] Magelis, régulièrement convoqué, s'est réuni aux Ateliers Magelis à Angoulême, sous la présidence de monsieur Philippe BOUTY, Président du SMPI Magelis.

Date de convocation : 24 mai 2022.

Membres présents : messieurs Philippe BOUTY, Patrick MARDIKIAN, Michel CARTERET, François NEBOUT, Gérard DESAPHY, Gérard ROY, Gérard LEFEVRE
Mesdames Martine PINVILLE, Charline CLAVEAU, Virginie LEBRAUD, Fabienne GODICHAUD, Hélène GINGAST.

Membres absents ou excusés : messieurs Jean-François DAURE, François BONNEAU, Jérôme SOURISSEAU, Xavier BONNEFONT
Mesdames Caroline COLOMBIER, Nicole BONNEFOY, Nelly VERGEZ, Stéphanie GARCIA.

Membres consultatifs présents : messieurs Andreas KOCH, Alain LEBRET.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	12
Pouvoir(s)	0
Absent(s)	8
Votants	12

Objet : Compte – rendu des délégations d'attributions du Comité Syndical à monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis

Par délibération n° 39/2021 du 9 septembre 2021, vous avez confié plusieurs délégations à Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pôle Image – Magelis.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, compte-rendu est fait des décisions prises dans le cadre de ces délégations :

DATE DE LA DECISION	BENEFICIAIRE(S) PRENEUR(S) DEBITEUR(S)	OBJET DE LA DECISION
		Convention entre le Pôle Image Magelis, le CNAM ENJMIN et le preneur pour la mise à disposition temporaire de locaux au NIL (amphithéâtre et/ou atrium et/ou salles de réunion) aux 134/138 rue de Bordeaux à Angoulême. Mise à disposition consentie à titre gracieux, pas de caution, ni de règlement de provisions pour charges, ni de remboursement des

28/02/2022 28/02/2022 07/03/2022	Communauté d'agglomération de GrandAngoulême Association SCCUC Société 9ème Art+	diverses consommations. Coordination générale, logistique technique et assurance à charge du preneur. Occupations aux dates suivantes : 9 février 2022 1 ^{er} et 3 mars, 12 avril, 10 mai, 14 juin 2022 du 9 au 20 mars 2022
01/03/2022	Réseau régional de recherche Nouvelle-Aquitaine en bande dessinée (3RBDNA)	Convention conclue entre les universités de Poitiers, Bordeaux, Bordeaux Montaigne, La Rochelle, Limoges, Pau et Pays de l'Adour, l'ÉESI, la CIBDI et Magelis ayant pour objet de définir les modalités d'association au 3RBDNA et les modalités de participation des membres aux activités du 3RBDNA.
07/03/2022	Association Collectif Paon !	Convention de mise à disposition temporaire, à titre gratuit, du local situé 20 rue de Saintes à Angoulême à l'association Collectif PAON ! pour la période du 21 mars au 22 avril 2022.
16/03/2022	Société 9ème ART +	Convention de partenariat entre la société 9ème ART + et le Pôle Image Magelis dans le cadre de la 49ème édition du Festival International de la Bande Dessinée à Angoulême, du 17 au 20 mars 2022. Mise à disposition de locaux et de mobiliers par le Pôle Image en contrepartie notamment d'actions communes Magelis/FIBD, d'une visibilité sur site et d'une présence sur tous les supports de communication et d'accréditations.
21/03/2022	Marché de prestations d'entretien, de nettoyage et vitreries sur les bâtiments du SMPI	Préparation, lancement, passation (y compris signature), exécution (y compris la résiliation), règlement, et toutes autres décisions (inclus les avenants) concernant le marché de prestations d'entretien, de nettoyage et vitreries sur les bâtiments du Pôle Image Magelis passé selon une procédure adaptée.
22/03/2022	Association NEF Animation	Convention de partenariat entre l'association Association Nouvelles Ecritures pour le Film d'animation et le Pôle Image Magelis afin de soutenir la création et le développement de la Revue pour l'année 2022. Versement d'un soutien financier à hauteur de 2000 €.
24/03/2022	Association Musiques Métisses	Convention d'occupation précaire et révoable du parvis et des alentours des Chais Magelis au 21, rue des Papetiers à Angoulême, pour les besoins de la 46ème édition du festival Musiques Métisses. Convention de mise à disposition des Studios Paradis (hall, deux salles, sanitaires du mobilier), Quai de la Charente à Angoulême, pour les besoins de la 46ème édition du festival Musiques Métisses. Convention de mise à disposition temporaire de locaux et mobiliers à la Maison Alsacienne au 2, rue de la

AR Prefecture

016-251602595-20220608-POINT0422-DE

Reçu le 13/06/2022

Publié le 13/06/2022

		Charente à Angoulême, pour les besoins de la 46ème édition du festival Musiques Métisses. Mise à disposition consentie à titre gratuit, pas de caution, ni de règlement de provisions pour charges, ni de remboursement des diverses consommations.
24/03/2022	NEXITY	Contrat de mandat à Nexity pour exercer la mission de syndic de l'immeuble en copropriété situé au 3, rue Traversière Saint-Cybard à Angoulême, pour la période du 01/10/2022 au 31/03/2025.
28/03/2022	SMACL ASSURANCES	Avenant n°4 au marché d'assurance n° 2016/029, Lot n° 1 'Responsabilité civile', portant révision de la cotisation au titre de l'année 2021.
28/03/2022	SMABTP	Avenant n°4 au marché d'assurance n° 2014/003 'Tous risques chantier et dommages ouvrages' pour la construction de la résidence étudiante (Tranche n° 3) sur l'Ilot Saint-Cybard, portant sur le coût définitif des travaux.
22/03/2022	Association SCCUC	Convention de partenariat portant définition du soutien financier d'un montant de 4800 € à l'association Services et Culture des Campus Universitaires de la Charente (SCCUC) au titre de l'année 2022.
28/03/2022	SARL MONTEIRO CARLOS	Convention précaire de mise à disposition du 93, boulevard Besson Bey à usage de stockage, du 1er janvier au 30 avril 2022 moyennant une redevance mensuelle de 545 € HT.
08/04/2022	Marché de travaux d'entretien et petits aménagements du patrimoine immobilier du SMPI	Préparation, lancement, passation (y compris signature), exécution (y compris la résiliation), règlement, et toutes autres décisions (inclus les avenants) pour le marché de travaux d'entretien et petits aménagements du patrimoine immobilier du Pôle Image Magelis passé selon une procédure adaptée.
13/04/2022	Monsieur Christian HUGUET	Convention d'occupation temporaire du domaine public conclue entre Monsieur Christian HUGUET domicilié au 16, rue Fontchaudière à Angoulême et le Pôle Image Magelis, pour l'installation d'une benne à déchets verts sur le parking des Chais, du 15 au 19 avril 2022.
14/04/2022	Société 2 Minutes Animation	Avenant n° 2 au bail commercial du 12 juillet 2017 établi entre le Pôle Image Magelis et la société 2 Minutes Animation portant autorisation d'héberger la société LOOPS CREATIVE STUDIO au 8, rue de Saintes à Angoulême.
20/04/2022	Association Collectif Paon !	Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition temporaire, à titre gratuit, du local situé 20, rue de Saintes à Angoulême à l'association Collectif PAON ! - Prolongation de la durée d'occupation jusqu'au 3 juin 2022.

29/04/2022	Marché de conception, scénarisation, montage, démontage et stockage des stands installés au MIFA.	Préparation, lancement, passation (y compris la signature), exécution (y compris la résiliation), règlement, et toutes autres décisions (inclus les avenants) concernant le marché de prestations de services passé selon une procédure adaptée concernant « la conception, la scénarisation, le montage, le démontage et le stockage des stands installés au MIFA ».
02/05/2022	DEPARTEMENT DE LA CHARENTE / HPC ENVIROTEC	Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition à la société HPC ENVIROTEC d'emplacements situés sur le domaine public pour l'implantation de piézomètres dans le cadre d'une démarche d'Interprétation de l'Etat des Milieux (IEM) sur l'ancien site industriel sis rue Jules Durandeau à Angoulême - Ajout de 4 piézomètres sur le parking n° 1 et 3 et sur le parvis des Chais Magelis situé Quai de la Charente à Angoulême.
02/05/2022	Société 7- Shapes	Avenant n° 1 au bail commercial conclu avec la société 7-Shapes pour la mise à disposition de locaux au 197, rue de Bordeaux à Angoulême - Prise en compte du changement de dénomination sociale, du transfert du siège social et du changement de numéro SIRET, de la modification des surfaces occupées et du loyer mensuel porté à 972,90 € HT.

Les membres du Comité syndical donnent acte, à l'unanimité, à Monsieur le Président des décisions énumérées ci-dessus prises par délégation du Comité.

Le Président,
Philippe BOUTY

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 13 juin 2022
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 13 juin 2022
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 13 juin 2022

Signé: Le Président